
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 25 novembre 2021 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement ainsi que les conseillères et conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Salue les personnes présentes et celles qui écoute via la webdiffusion / Souhaite la bienvenue aux commandants Lelièvre et Brunet, des PDQ 10 et 27, et les remercie pour leur présence, tout en remerciant le commandant Montour pour le travail effectué au PDQ 10.
 - Remercie la population qui lui a accordé sa confiance pour un second mandat le 7 novembre dernier. Est honorée de pouvoir poursuivre le travail accompli au cours des quatre dernières années avec l'équipe de personnes élues et le personnel de l'arrondissement dans un contexte qui ne fut pas de tout repos. Le travail se poursuivra selon les priorités établies.
 - Rappelle que le conseil se déroule selon les normes gouvernementales et que le passeport vaccinal est dorénavant requis dans les installations sportives de l'arrondissement, tout en sollicitant la patience de la population et en rappelant l'importance de respecter les règles pour s'en sortir ensemble.
 - Souligne le début de la campagne d'actions contre les violences faites aux femmes et publicise la marche de commémoration du 6 décembre, organisée par Le Centre des femmes solidaires et engagées, tout en invitant la population à s'y joindre, à 18 h, au 1586, rue Fleury Est, pour faire changer les choses.

- Madame Effie Giannou :
- Remercie la population de Bordeaux-Cartierville pour sa confiance renouvelée, un gage de confiance qui la touche, et s'engage à poursuivre son travail humblement et avec passion / Félicite ses collègues membres du conseil pour leur élection, tout en s'attristant que monsieur Hadrien Parizeau n'ait pas été réélu / S'engage à poursuivre le travail d'opposition de façon constructive, avec rigueur et respect.
- Madame Nathalie Goulet :
- Salue les personnes présentes et celles qui écoute via la webdiffusion / Félicite également ses collègues pour leur élection / Remercie la population pour la confiance renouvelée et s'engage à poursuivre le travail amorcé au cours des quatre dernières années pour une ville plus verte, juste et résiliente / S'engage à poursuivre en ce sens en collaboration avec la population d'Ahuntsic pour la sécurité des déplacements piétons et cyclistes, l'apaisement de la circulation, le verdissement, l'aménagement des parcs et l'accès aux berges.
 - Mentionne le point 40.06 qui vise le soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) pour 2022, dont la SDC Fleury Ouest / Souligne que l'arrondissement a augmenté son soutien aux SDC de l'ordre de 70% et a abaissé les taxes des commerçants de 16%, en plus de soutenir différentes campagnes de promotion des artères commerciales.
 - Souligne, en 40.08, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4,5 millions pour l'aménagement de plusieurs parcs de l'arrondissement.
 - Rend hommage à Mme Hélène Charbonneau décédée le 7 novembre dernier, une bibliothécaire Ahuntsicoise spécialiste de la littérature jeunesse, pionnière de la bibliothèque hors les murs, qui a terminé sa carrière à la coordination des services aux jeunes pour la Direction des bibliothèques de la Ville de Montréal.
- Madame Julie Roy :
- Remercie la population du district de Saint-Sulpice de lui avoir accordé sa confiance pour une première fois / Est honorée de pouvoir servir et se présente en précisant ses différentes expériences professionnelles axées sur la transition écologique et la mobilisation citoyenne.
 - Attire l'attention sur le point 51.03 tout en exprimant sa fierté d'être nommée pour siéger à PME-MTL Centre-Ouest où elle représentera les commerces de l'arrondissement et ceux de son district, incluant le District central.
 - Mentionne l'adoption, en 40.04, du règlement modifiant le règlement d'urbanisme visant les espaces au rez-de-chaussée du côté Est de la rue Lajeunesse, entre les rues de Louvain et Legendre, qui devront être exclusivement réservés à un usage commercial dans l'objectif de redynamiser ce secteur, et ce, à la demande de la population et des personnes qui y exploitent un commerce.
 - Annonce l'ouverture par l'organisme Solon d'un premier tiers lieu sur la rue Lajeunesse, un lieu ouvert à tout le monde, tout en invitant la population à participer au nettoyage du local en préparation d'un premier évènement qui se tiendra demain à 14 h.
 - Annonce la prochaine rencontre du projet LocoMotion, qui vise le partage de vélos et de véhicules entre voisins, qui aura lieu le 8 décembre, à 19 h, pour les personnes qui veulent y participer.
 - Annonce que la première rencontre pour élaborer la charte de l'Écoquartier Louvain Est aura lieu, en ligne, le 30 novembre prochain à 19 h.
 - Annonce que l'appel à candidature pour les jeunes qui souhaitent se joindre au Conseil Jeunesse de l'arrondissement est toujours en cours et qu'il se terminera le 29 novembre.
- Monsieur Jérôme Normand :
- Remercie la population du Sault-au-Récollet pour sa confiance et la félicite pour sa participation au vote le 7 novembre dernier, à

hauteur de 48% par rapport à la moyenne de 38% pour l'ensemble de la Ville de Montréal / S'engage à poursuivre son travail en matière de verdissement, de transition écologique, d'apaisement de la circulation, de participation citoyenne, de préservation, de mise en valeur du patrimoine et de développement des modes de transport actif et collectif / Énumère les projets prioritaires suivants en cours dans son district:

- Fort-Laurette, un site qui représente une grande richesse archéologique;
 - Sentier piétonnier riverain;
 - Dynamisation commerciale de Fleury, à l'est de Papineau;
 - Bibliothèque / espace culturelle du Cœur nomade
 - Sortie du pont Papineau : mitiger la circulation
- Souhaite la bienvenue à Mme Di Caprio qui arrive à la direction générale de la Promenade Fleury, en mentionnant son parcours des plus pertinents en marketing et en événementiel, en remplacement de M.Morin qui y a fait de l'excellent travail pendant les neuf dernières années.
- Annonce la tenue du Marché Noël des Loisirs Saints-Martyrs Canadiens ce samedi 27 novembre où il sera présent.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

La mairesse Émilie Thuillier dépose le document suivant :

- Lettre adressée à Hydro Québec relative au projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 27, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- | | |
|--------------------------|---|
| Jeanne Masson | - Réactivation d'un dossier de conversion en condo. |
| Raymond Labbé | - Émission des permis de construction. |
| Gérald Bouchard | - Reprise des prestations musicales dans le métro. |
| George Tsopis | - Problème de pression d'eau suite au changement de tuyaux. |
| Yves Saint-Maurice | - Rapport préélectoral. |
| François-Alexandre Gagné | - Accès à la ruelle Saint-Laurent, angle Grande-Allée. |
| Antoine Malo | - Piste cyclable sur l'axe Christophe-Colomb dans le district de Saint-Sulpice. |
| Francis Mireault | - Installation de photos radars dans l'arrondissement. |

- Alexandre Provencher - Installation de panneaux de signalisation et retrait d'espaces de stationnement.
- Frédéric Bataille - Obstruction des voies cyclables par des véhicules lourds.
- Séverine Lepage - Marquage de la traverse piétonnière sur l'avenue Millen.
- Esther Lavoie - Accès à la ruelle Saint-Laurent, angle Grande-Allée.
- Luc Villeneuve - Accès à la ruelle Saint-Laurent, angle Grande-Allée.
- Richard Williams - Félicite les membres du conseil pour leur élection.
- Agnes Hartel - Mesures d'atténuation de la circulation dans le district de Saint-Sulpice.
- Samuel Milette-Lacombe - Ajout du panneau d'arrêt à l'angle des rues Chambord et Sauvé.
- Étienne Piché-Jutras - Article du règlement d'urbanisme concernant le stationnement minimum.

Cette période de questions prend fin à 20 h 10

10.05

Période de questions des membres du conseil

La conseillère Effie Giannou, demande à ce que, l'an prochain, les documents budgétaires soient rendus disponibles plusieurs jours avant la séance extraordinaire réservée au budget.

10.06

CA21 09 0305

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2021, tel que présenté, en y modifiant le libellé du point 10.08 afin qu'il se lise comme suit :

« Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 4 octobre et 19 novembre 2021. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0306

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 4 octobre et 19 novembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 4 octobre et 19 novembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA21 09 0307

Accorder un contrat de services professionnels à Global Upholstery co.inc. pour l'acquisition et l'installation de mobilier de bureau pour un montant de 202 248,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18949 – 1 soumissionnaire / Autoriser une dépense totale de 349 585,59 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Global Upholstery co.inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobilier de bureau, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 202 248,34 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18949;
2. d'autoriser une dépense de 117 000 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 30 337,25 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense totale de 349 585,59 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218149002

CA21 09 0308

Autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du « Programme d'aménagement urbain – Enfants 2019-2021 » pour les travaux d'aménagement du parc des Hirondelles / Autoriser l'affectation de ce montant au paiement des travaux en cours (référence 1206074002).

Considérant que l'arrondissement s'est vu accorder une contribution financière dans le cadre du Programme d'aménagement urbain (PAU);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la direction du développement du territoire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du « Programme d'aménagement Urbain - Enfants 2019-2021 » pour les travaux d'aménagement du parc des Hirondelles;

d'autoriser l'affectation de ce montant au paiement des travaux en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1216074001

CA21 09 0309

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 130 409,24 \$, taxes incluses, pour des services d'excavation pneumatique pour le remplacement de boîtes de service d'eau et le nettoyage de boîtes de vannes, dans le cadre du contrat accordé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) (CA20 09 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 250 760,48 \$ à 381 169,72 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an pour les services d'excavation pneumatique pour le remplacement de boîtes de service d'eau et le nettoyage de boîtes de vannes, dans le cadre du contrat accordé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) (réf. CA20 09 0008 / 19-17611 - lot 3);
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 130 409,24 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1198437004

CA21 09 0310

Autoriser une dépense additionnelle de 29 687,78 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux municipaux d'infrastructures du volet « logements sociaux » du projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 485 959 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013), dans le cadre de l'entente intervenue avec 9058656 Canada inc.

Considérant le différentiel entre les coûts estimés des travaux d'infrastructures énumérés à l'entente approuvée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 12 février 2018 (CA18 09 0010) et le coût réel des travaux;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 29 687,78 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux municipaux d'infrastructures du volet « logements sociaux » du projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1485959 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013), dans le cadre de l'entente intervenue avec 9058656 Canada inc.;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1164039017

CA21 09 0311

Approuver la modification à la convention intervenue avec l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal relativement à l'acceptation du don de l'oeuvre d'art « Marie Gérin-Lajoie (1890-1971),

pionnière de l'action sociale au Québec et fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal ».

Considérant la demande d'annulation du donateur de l'obligation de la Ville d'adresser une demande d'émission à Patrimoine Canada d'un certificat pour fins d'impôt;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la modification à la convention intervenue avec l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal relativement à l'acceptation du don de l'œuvre d'art « Marie Gérin-Lajoie (1890-1971), pionnière de l'action sociale au Québec et fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal » (CA21 09 0285).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213060026

CA21 09 0312

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219298003

CA21 09 0313

Refuser d'accorder une dérogation mineure visant l'implantation à la ligne zéro du côté de la limite latérale droite pour le bâtiment projeté sur le lot 1 744 007 du cadastre du Québec, situé sur la rue d'Iberville, entre les rues Fleury et Prieur - Demande de dérogation 3003035898.

Attendu la demande de dérogation mineure relative au bâtiment projeté sur le lot 1 744 007 du cadastre du Québec, situé sur la rue d'Iberville, entre les rues Fleury et Prieur;

Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de refuser d'accorder une demande de dérogation mineure, relativement au bâtiment projeté sur le lot 1 744 007 du cadastre du Québec, visant l'implantation à la ligne zéro du côté de la limite latérale droite au lieu de la marge latérale minimale prescrite, en considération des éléments suivants :

- le projet de construction n'est pas intégré avec son milieu;
- le lot visé est une anomalie dans le secteur;
- le garage n'est pas nécessaire;
- le bâtiment doit avoir un minimum de 5 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217747009

CA21 09 0314

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier, l'occupation à des fins de boulangerie industrielle et l'aménagement du terrain - Lots numéros 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec - Zone 1192. / Prendre acte du dépôt du rapport de la consultation écrite.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de résolution CA21 09 0292 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 13 au 28 octobre 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 13 octobre 2021;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier – Lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec;

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec et portant le numéro 11511, rue Letellier, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de boulangerie industrielle et d'aménager le terrain, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan A-90 de l'annexe A doivent être complétés dans les 12 mois suivant le début des travaux. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-90 et A-100, datés du 27 juillet 2021 préparés par Alain Khoury, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1219141002

CA21 09 0315

Adopter, avec changement, un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 septembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 septembre 2021;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public (RCA21 09003).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1216492003

CA21 09 0316

Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoires les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est – Zone 1378

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 septembre 2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 septembre 2021;

Considérant les commentaires exprimés lors de la consultation écrite qui s'est tenue du 9 au 24 septembre 2021;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 4 octobre 2021, et ce, sans changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378 (01-274-55).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1211066016

CA21 09 0317

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.05 1211388017

CA21 09 0318

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.06 1211388016

CA21 09 0319

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1211388015

CA21 09 0320

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. .

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1214040004

CA21 09 0321

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2022).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1214040007

CA21 09 0322

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1214040006

CA21 09 0323

Fixer la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois de décembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de fixer au lundi 13 décembre 2021, à 19 heures, en la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, Montréal, la tenue de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le mois de décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1215051003

CA21 09 0324

Procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de nommer monsieur Marc Cardinal, directeur performance, greffe et services administratifs, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, en remplacement de madame Marie-Pierre Busseau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1215051001

CA21 09 0325

Désigner trois représentants municipaux pour siéger aux conseils d'administration des sociétés de développement commercial District central et Quartier Fleury Ouest ainsi qu'à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à compter de décembre 2021.

Attendu que l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil désigne, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, une personne au conseil d'administration des sociétés de développement commercial de son territoire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de désigner madame Émilie Thuillier, mairesse d'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de décembre 2021;

de désigner monsieur Jérôme Normand, conseiller municipal du district du Sault-au-Récollet, pour siéger au conseil d'administration de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à compter de décembre 2021;

de désigner madame Nathalie Goulet, conseillère municipale du district d'Ahuntsic, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, à compter de décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1211388018

CA21 09 0326

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal ainsi que des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Julie Roy, conseillère municipale du district de Saint-Sulpice, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal ainsi que des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1211388019

CA21 09 0327

Procéder à la nomination de trois membres du conseil d'arrondissement à titre de président, de vice-président et de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de nommer le conseiller Jérôme Normand à titre de président, la conseillère Nathalie Goulet à titre de vice-présidente et la mairesse Émilie Thuillier à titre de membre suppléante au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04 1212799001

CA21 09 0328

Désigner un conseiller ou une conseillère comme maire suppléant d'arrondissement pour la période du 25 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante d'arrondissement pour la période du 25 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.05 1215051002

CA21 09 0329

Procéder à la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) du Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de nommer les membres suivants au Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) pour un mandat de deux ans :

- Madame Nathalie Goulet, conseillère du district d'Ahuntsic : présidente

- Monsieur Jérôme Normand, conseiller du district du Sault-au-Récollet : vice-président.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.06 1215051005

Affaires nouvelles

Aucun document

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 25 novembre 2021 est levée à 20 h 21.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement